



Projet d'établissement

2024 - 2028

Table des matières

Résumé exécutif.....	4
1. Le système de gestion de métadonnées de l'Abes.....	6
1.1 Le cadre et les objectifs d'une réinformatisation.....	7
Critères de réussite	8
Critères de réussite étendus.....	8
1.2 Une politique d'interfaces web	8
Critères de réussite	8
Critères de réussite étendus.....	9
1.3 Une stratégie Open Source	9
Critères de réussite	9
1.4 Une stratégie d'API	9
Critères de réussite	10
Critère de réussite étendu.....	10
1.5 Le renouvellement du système de gestion de métadonnées au cœur du projet.....	10
Critères de réussite	11
2. Une « base de métadonnées » pour l'ESR	12
2.1 Un signalement facilité : volumes, flux et centralisation des données	12
Critères de réussite	13
2.2 Définir une politique des données.....	14
Critères de réussite	14
2.3 Des référentiels Agents qui contribuent à la simplification et à la lisibilité du paysage de l'ESR	14
2.3.1 Personnes.....	15
2.3.2 Structures.....	15
2.3.3 Les entités Agent.....	15
Critères de réussite	16
Critères de réussite étendus.....	16
3. Acquisitions de documentation électronique	17
3.1 Assurer la soutenabilité de la mission.....	17
3.2 Définir des critères pour des « marchés à portée nationale »	17
3.3 Définir le périmètre d'intervention fonctionnel de l'Abes	17
Critères de réussite	17
4. Réseaux et partenaires	19
4.1 Renouveler les espaces de dialogue stratégique	19
Critères de réussite	19
4.2 Développer un programme de relations techniques.....	20
Critères de réussite	20

4.3 Un réseau Sudoc-PS redéfini	21
Critères de réussite	21
4.4 Une relation aux réseaux renouvelée	21
Critères de réussite	22
5. Renforcer la politique de Recherche et Développement.....	23
Critères de réussite	23
6. Organisation, GPEEC, missions et évaluation.....	24
Critères de réussite	24
7. Calendrier prévisionnel.....	25
7.1 Le système de gestion de métadonnées de l'Abes.....	25
7.2 Une « base de métadonnées » pour l'ESR.....	26
7.3 Acquisitions de documentation électronique.....	26
7.4 Réseaux et partenaires	26
7.5 Renforcer la politique de Recherche et Développement	27
7.6 Organisation, GPEEC, missions et évaluation	27

Le mot du Directeur

Ce projet d'établissement est le fruit d'un travail collectif de longue haleine, commencé à l'été 2022 par un travail d'auto-évaluation préparatoire à la visite du HCERES programmée en novembre 2022. Il s'est achevé par le vote du Conseil d'administration du 20 novembre 2023.

Les équipes de l'Abes ont évidemment joué un rôle déterminant dans ce processus à travers des entretiens individuels, des contributions des services, un séminaire de l'ensemble des collègues. Les échanges ont permis de prendre en considération les idées émergentes dans notre domaine d'activité et de définir une stratégie pour les années à venir.

Les contributions extérieures ont aussi été très importantes, à commencer par celle du ministère, qui a fourni au nouveau directeur que j'étais en octobre 2022 une lettre de mission qui a orienté notre réflexion ; les recommandations du rapport de l'HCERES, rendu en mai, ont conforté certains choix ; des entretiens réguliers avec les collègues des réseaux ont enfin apporté un regard extérieur — et déterminant — au travail de l'équipe projet.

Ce dernier point est essentiel : toute notre démarche a consisté à cerner au mieux les besoins et les enjeux des organisations de l'ESR et à comprendre dans quelle mesure l'Abes, une organisation créée avant la LRU, pouvait s'adapter aux nouveaux besoins documentaires, profondément transformés par le mouvement d'autonomie de ces 10 dernières années.

À cette question, nous essayons d'apporter la réponse la plus claire possible, avec un programme focalisé sur quelques objectifs structurants : par des circuits plus automatisés, fournir des données en quantité plus importante, et susceptibles d'être diffusées à l'ensemble des systèmes d'information de l'ESR. Le changement du système d'information documentaire de l'Abes, axe majeur des travaux à venir des cinq prochaines années, est le soubassement sur lequel on pourra construire cette ambition.

Le projet d'établissement 2024-2028 décline ces priorités en objectifs plus opérationnels, dotés chacun de critères de réussites qui nous aideront à suivre, pour les 5 années à venir, la réalisation de ces différents volets. L'avancée de ces travaux sera diffusée sur le site <https://projet2024.abes.fr> où le texte du projet est publié.

Nicolas Morin, Directeur de l'Abes

Résumé exécutif

Avec ce projet, l'Abes souhaite **affirmer son rôle dans la fourniture de métadonnées** de qualité aux organisations de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cet objectif général de long terme est servi pour la période 2024-2028 par des objectifs de courts et moyens termes :

- Renouveler le système d'information métier de l'Abes
- Permettre une politique de données plus massives, aux traitements plus automatisés et au périmètre fonctionnel plus large, répondant aux nouveaux besoins en référentiels de l'ESR
- Renouveler et sécuriser le rôle de l'Abes dans les achats de documentation électronique
- Renouveler les modalités de relations de l'Abes aux réseaux de l'ESR
- Renforcer la recherche et développement de l'Abes, en se concentrant sur les applications de l'état de l'art en intelligence artificielle
- Adapter l'Abes à ces nouvelles orientations

1. Le système de gestion de métadonnées de l'Abes

Historiquement, il y a eu deux périodes distinctes d'organisation du système de gestion à l'Abes :

- Dans la première moitié de la vie de l'Abes, son architecture a été organisée de façon relativement centralisée autour d'un produit acquis sur le marché : la suite logicielle CBS, WinIBW, PSI, APCC proposée par le prestataire OCLC
- Depuis un peu plus de 10 ans, afin d'étendre les services proposés, une partie du système de gestion de métadonnées a été déportée vers des applications « satellites » connectées au système historique et développées en interne.

Par ailleurs, plusieurs outils proposés par l'Abes (Calames, STAR, STEP et theses.fr) disposent de leur propre base de données maîtresse et ont une indépendance plus importante par rapport à CBS.

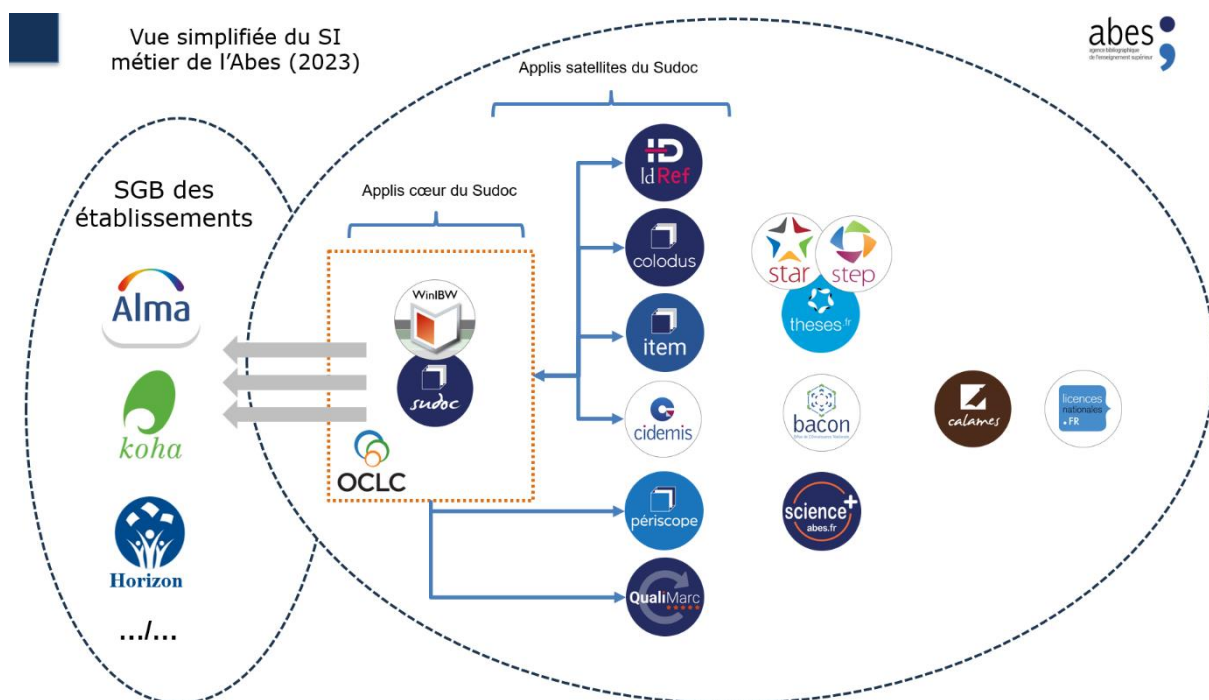


Figure 1 - Vue simplifiée du système d'information métier de l'Abes

Cet ensemble, devenu progressivement complexe et lourd à gérer, a accumulé une dette technique qui représente aujourd'hui un risque pour l'Abes comme pour les établissements. Il entrave également la mise en place de nouveaux services et limite la capacité de l'agence à renouveler son offre pour répondre plus efficacement aux besoins des établissements et à leurs évolutions.

1.1 Le cadre et les objectifs d'une réinformatisation

Ce projet pose comme priorité le **renouvellement du système d'information métier de l'Abes**. L'action de l'Abes sur ce point sera guidée par les objectifs définis ci-dessous.

L'objectif principal consiste à renouveler l'offre proposée aux établissements par un système qui leur permettra de disposer de **plus de métadonnées, plus faciles à exploiter et à des coûts moindres**. Le ou les outils mis en place devront aussi permettre à l'Abes de simplifier son architecture et ainsi de faire baisser les coûts de propriété et d'exploitation de son système d'information.

La **souveraineté sur les données** que contiendra le nouveau système constitue un impératif que le projet doit prendre en compte. Cette question est juridique, mais aussi technique : une attention toute particulière sera donc portée aux capacités du futur système à permettre à l'Abes de gérer de la façon la plus autonome possible les entrées et les sorties de données de tous types.

Le projet aura pour objectif de couvrir, au sein d'un même système, les métadonnées qui concernent la documentation papier et la documentation électronique, au-delà des livres et revues, en intégrant également les bouquets commerciaux, voire les métadonnées de chapitres et d'articles.

À cette occasion, une diminution du nombre des bases de données et d'outils de gestion de métadonnées qui composent le système de gestion de métadonnées actuel de l'Abes est fortement souhaitée. Cette homogénéisation des données et des outils permettra d'améliorer la lisibilité de l'offre de services de l'Abes et son appropriation par les utilisateurs professionnels et les autres publics.

Concernant les données, il est souhaité que le nouveau système offre la perspective de sortir, au moins à terme, d'une logique de notice, inscrite notamment dans le format MARC, pour **aller vers un système entités-relations**. L'adoption d'une logique entités-relations comporte plusieurs avantages :

- Faciliter la compatibilité des données de l'Abes avec les modèles conceptuels de données bibliographiques existant actuellement, dont en priorité IFLA LRM, référence de l'information bibliographique
- Proposer une représentation, en principe plus souple et évolutive, des données gérées au sein du système
- Faciliter l'export et l'exposition des données dans la perspective de leur réutilisation par des tiers, y compris en dehors du monde des bibliothèques.

Cette problématique concerne la gestion des données par le système lui-même ainsi que l'export et la diffusion des données.

L'**objectif de maîtrise des coûts complets de possession du nouveau système**, dans la période de projet et ultérieurement, dans sa phase de fonctionnement courant, est une autre exigence. Cet objectif inclut la prise en compte du risque que représenterait la gestion d'un système dont une grande partie serait réalisée en interne : **l'Abes recherchera donc une solution actuellement existante sur le marché**, garantissant la réalisation du projet dans le calendrier imparti, à des coûts maîtrisés. Cette contrainte contribuera également à la réussite de l'objectif de simplification et d'amélioration de la lisibilité du système d'information.

Cet impératif de mettre l'expression des besoins en adéquation avec les possibilités réelles des solutions qu'il est possible de trouver aujourd'hui sur le marché doit être nuancé sur plusieurs points :

- On ne doit pas exclure la possibilité de réaliser ou de faire réaliser les développements complémentaires qui permettraient de répondre aux besoins initialement non couverts par le système envisagé
- Un poids important sera donné à la capacité de l'Abes à utiliser le système en toute autonomie, en particulier, mais non exclusivement, pour la gestion globale des métadonnées, et à en étendre les fonctionnalités pour répondre aux besoins spécifiques de ses utilisateurs, par exemple en

privilégiant un système proposant un panel très large d'*Application Programming Interfaces* (API)

- Une solution disposant d'une licence de logiciel libre pourrait aussi représenter un atout en termes d'autonomie et fera l'objet d'une instruction spécifique.



Critères de réussite

- Une première tranche du système de gestion, à définir, est en production en 2027 pour permettre la mise en place de nouveaux services dans la période de fin de projet.
- Les métadonnées des ressources imprimées et électroniques (ebooks, revues, bouquets) sont gérées nativement par le nouveau système de gestion de métadonnées.

Critères de réussite étendus

- Le nouveau système de gestion de métadonnées sait gérer et manipuler des données entités-relation.
- Le nouveau système de gestion de métadonnées intègre les métadonnées de niveau articles et chapitre de ressources électroniques

1.2 Une politique d'interfaces web

Une partie des interfaces, professionnelles et publiques, proposées par l'Abes sera renouvelée dans le cadre du changement de système de gestion de métadonnées. **Cette transformation des interfaces constitue un objectif prioritaire du nouveau système.**

Pour les opérations de création / modification / lecture / suppression des données par les réseaux, l'Abes se fixe comme objectif de :

- Passer au *full web* et simplifier les interfaces pour la production « à l'unité » afin de faciliter le catalogage au sein des établissements. Des gains sont attendus pour la gestion du parc informatique des établissements, mais également pour répondre aux besoins de formation et d'accompagnement, permettant aux établissements qui le souhaitent de diversifier leur organisation interne pour la gestion de données de catalogage à l'unité
- Donner plus d'autonomie aux experts des établissements par l'intermédiaire des interfaces pour réaliser des modifications de masse, constituer des lots de données, exporter et importer plus facilement les données

Pour les interfaces publiques associées au nouveau système de gestion de métadonnées de l'Abes, et pour les interfaces publiques des applications qui continueront à être gérées en dehors du système de gestion de métadonnées renouvelé, les objectifs suivants sont fixés, par ordre décroissant de priorité :

- Moderniser les interfaces publiques de recherche pour respecter l'état de l'art, avec une attention particulière accordée à leur accessibilité
- Proposer une interface de consultation construite sur des données organisées en entités-relations, au moins à titre pilote, en fin de période
- Permettre aux établissements qui le souhaitent de personnaliser de façon autonome une interface de recherche qui porte sur un périmètre de données qui leur est propre.



Critères de réussite

- Le portail public du système de gestion de métadonnées est une interface web respectant le RGAA et détenant une homologation de sécurité
- L'interface de catalogage du système de gestion de métadonnées est une interface web proposant des formulaires pour créer ou modifier à l'unité les données

- Un nouveau service d'administration de données par lot ou à l'unité est proposé aux experts dans les réseaux

Critères de réussite étendus

- Le portail public du système de gestion de métadonnées propose aux établissements un backoffice qui permet la personnalisation de l'interface web et la valorisation de données
- Un démonstrateur proposant une interface de consultation exploitant la valeur ajoutée des données en entités-relation est ouvert publiquement.

1.3 Une stratégie Open Source

Depuis le précédent projet d'établissement, l'Abes a orienté sa politique de développement vers l'*Open Source*. Ainsi, les codes sources de tous les nouveaux projets initiés par l'établissement sont publiés en *Open Source* sur la plateforme GitHub. Cette stratégie apporte différents avantages :

- Amélioration de la qualité et de la sécurité des logiciels : le code étant ouvert, l'Abes est totalement transparente sur sa production de code vis-à-vis de ses partenaires
- Possibilité de réutilisation et de partage de briques logicielles
- Possibilité d'adhérer à une communauté *Open Source* existante.

L'Abes renforcera cette stratégie au cours du prochain projet d'établissement, qui pourra potentiellement être étendue, en particulier dans le choix de ses outils, y compris pour le remplacement du système de gestion de métadonnées.

L'Abes n'exclut pas de mettre à disposition des moyens humains ou financiers pour améliorer les logiciels *Open Source* qu'elle serait amenée à utiliser. Une vigilance particulière sera apportée à la notion de *fork* (copie d'une version du code d'une application en vue de la modifier pour en faire une version spécifique à l'agence). En effet, utiliser un *fork* de code source peut augmenter significativement les coûts de possession, dont la maîtrise est un objectif prioritaire.



Critères de réussite

- Si un logiciel Open Source est choisi pour le système de gestion de métadonnées, l'Abes participe activement à la communauté Open Source
- Si un logiciel Open Source est choisi pour le système de gestion de métadonnées, l'Abes ne fork pas le logiciel : les fonctionnalités développées sont intégrées à la roadmap du logiciel
- Tout plugin ajouté au système de gestion de métadonnées ou toute application satellite développée par l'Abes dispose d'un code dont la licence est en Open Source

1.4 Une stratégie d'API

La stratégie « *API first* » adoptée par l'Abes consiste à proposer prioritairement des services orientés machines pour répondre aux besoins :

- De décorrélation entre la forme (interfaces utilisateurs) et le fond (traitement sur les données, calculs et algorithmes)
- D'interopérabilité avec les systèmes d'information de l'ESR
- De liberté dans les choix des langages utilisés pour les traitements ou les interfaces qui permettent d'exploiter ces API
- De sécurité : les données ne sont accessibles que via les API préalablement sécurisées

Le futur système de gestion de métadonnées devra intégrer nativement non seulement des services orientés utilisateurs, mais aussi et avant tout, des API ouvertes respectant l'état de l'art. Les applications satellites (présentes et futures) s'appuieront sur cet état de l'art, soit en exploitant les API du système de gestion de métadonnées, soit en proposant elles-mêmes de nouvelles API.

Toutes les API développées par l'Abes seront publiées et documentées sur <https://api.gouv.fr>. Les services (présents et futurs), qui graviteront autour du futur système de gestion de métadonnées, s'appuieront sur ces mêmes principes.

Les API proposées actuellement par l'Abes aux réseaux sont en lecture seule. Les futures API mises à disposition des réseaux proposeront aussi, dès leur conception, des opérations de création, modification et suppression de données (appelées « *API CRUD* »). Ces nouvelles fonctionnalités seront proposées en natif par le nouveau système de gestion de métadonnées. De même, toutes les nouvelles applications ayant comme objectif d'écrire des données dans les systèmes de l'Abes disposeront d'API CRUD.

Ces API demanderont une authentification aux machines souhaitant y accéder, ce qui permettra de sécuriser le service offert, de le piloter et d'offrir des services adaptés à chaque catégorie d'utilisateurs.



Critères de réussite

- Au moment de sa mise en production, le nouveau système de gestion de métadonnées de l'Abes dispose d'API publiquement documentées
- Toute prochaine application satellite qui serait développée par l'Abes dispose d'API publiquement documentées sur <https://api.gouv.fr>
- Le système de gestion de métadonnées de l'Abes propose des API en écriture
- Avant la fin du projet, un service de création / lecture / modification / suppression d'exemplaires est ouvert avec des API
- Au cours de ce projet, une note d'étude pose les conditions nécessaires à la mise en place d'API de création / lecture / modification / suppression de données bibliographiques

Critère de réussite étendu

- Des API de création / lecture / modification / suppression de données bibliographiques sont proposées aux établissements

1.5 Le renouvellement du système de gestion de métadonnées au cœur du projet

Aujourd'hui, de nombreux services basés sur les données du Sudoc sont proposés aux réseaux gérés par l'Abes. Ces services s'opèrent soit par des applications nativement proposées par OCLC (interface publique Sudoc, transferts réguliers, catalogage *via* WinIBW) soit par des applications informatiques, appelées plus haut « applications satellites », développées et exploitées par l'Abes comme par exemple IdRef, Colodus, Item, Cidemis, Périscope, QualiMarc, Paprika, ou les *micro-web services*.

Ces applications manipulent en lecture ou en écriture les données du Sudoc, qui en est la base de données maîtresse. Les opérations de lecture et d'écriture réalisées par les applications satellites s'appuient sur une librairie Java développée par l'Abes et permettant de communiquer avec le cœur du Sudoc via une connexion *ad hoc* non documentée.

Concernant le renouvellement des services existants et le changement de système de gestion de métadonnées, plusieurs cas sont à considérer :

1. Service existant rendu par une application satellite qui sera nativement intégré au nouveau système de gestion de métadonnées
2. Service existant rendu par une application satellite qui ne pourra pas être intégré au nouveau système de gestion de métadonnées
3. Nouveau service directement rendu par le nouveau système de gestion de métadonnées

Dans le premier cas, le renouvellement du système de gestion de métadonnées de l'Abes permettra de remplacer entièrement l'application par des fonctionnalités intégrées nativement dans le nouveau système. À noter qu'un remplacement de ce type pourra générer des améliorations, des régressions ou imposer une nouvelle façon de rendre le service. La complexité de ce cas de figure réside surtout dans l'accompagnement au changement. L'Abes cherchera le plus possible à remplacer ses applications satellites par le système de gestion de métadonnées afin d'augmenter le retour sur investissement de ce changement de système.

Dans le second cas, l'application satellite devra être conservée et il sera alors nécessaire de remplacer la couche de communication propriétaire (bibliothèque Java) par une couche de communication basée sur les API ouvertes du nouveau système. Cette opération est risquée et coûteuse d'un point de vue technique. En effet, un modèle de données éloigné du modèle actuel pourrait modifier en profondeur la logique interne de l'application. De plus, certaines applications ont accumulé une dette technique importante qui nécessiterait non seulement une modification du protocole de communication, mais une refonte complète.

Enfin, dans le dernier cas, de nouveaux services seront nativement proposés par les fonctionnalités du système de gestion de métadonnées. L'ouverture de ces services nécessitera essentiellement de la formation, de l'accompagnement et de la communication comme à l'ouverture de tout nouveau service proposé par l'Abes.

C'est uniquement à travers ces trois cas de figure que des services existants ou nouveaux seront proposés aux réseaux de l'Abes dans le cadre de ce projet d'établissement. Les services qui seront concernés, comme les nouvelles interfaces publiques ou les services relatifs à la base de métadonnées pour l'ESR, ne seront disponibles qu'une fois terminé le changement de système de gestion de métadonnées.

Il existe donc une très forte dépendance entre le moment où le nouveau système sera en production et le moment où de nouveaux services listés dans ce projet pourront être proposés.

Le renouvellement du système de gestion de métadonnées peut être considéré comme la colonne vertébrale du projet 2024-2028 de l'Abes.



Critères de réussite

- Au moins deux applications satellites existantes sont remplacées par le système de gestion de métadonnées
- Au moins une application satellite existante est connectée sur le système de gestion de métadonnées via ses API
- Au moins un nouveau service, non rendu actuellement par l'Abes, repose sur une fonctionnalité prévue dans le système de gestion de métadonnées

2. Une « base de métadonnées » pour l'ESR

L'Abes a pour mission première de fournir un catalogue collectif de la documentation proposée par les établissements de l'Enseignement supérieur et de la recherche : malgré des efforts substantiels, cette promesse a été difficile à tenir depuis la massification de la documentation électronique et les attentes des établissements à ce sujet sont fortes.

Pour l'alimentation courante du catalogue collectif, le catalogage à l'unité constitue la principale modalité proposée aujourd'hui. Cet usage subsistera en parallèle des imports massifs et de la mise à jour des données par lots. Le futur système devra faciliter ces trois processus.

Un catalogue n'est pas seulement un réservoir de données. Il indique également au lecteur que telle ressource, qu'elle soit physique ou électronique, est accessible depuis telle bibliothèque. Cette fonction de localisation de la ressource doit être améliorée à la fois pour les ressources physiques et les numériques, en automatisant les flux d'informations entre le système de l'Abes et les systèmes des établissements et de ses partenaires.

2.1 Un signalement facilité : volumes, flux et centralisation des données

Le signalement bibliographique reste une activité importante dans les bibliothèques, alors même que leurs métadonnées sont de plus en plus couramment diffusées en dehors des catalogues. En tant qu'opérateur national pour le signalement des collections de l'Enseignement supérieur, l'Abes se doit **d'augmenter la quantité des données importées et de faciliter la création de métadonnées** à dessein de réduire significativement le coût de traitement des ressources acquises par les établissements, tout en contribuant à la dissémination et à l'exploitation des métadonnées qu'elle diffuse. Cette politique de diffusion doit pouvoir s'appuyer sur un l'amélioration de la qualité qui cible des corpus et thématiques pertinents pour les bibliothèques et organisations de l'ESR.

Au regard de la diversité et de la quantité des ressources à traiter, le signalement des ressources électroniques dans les bases de l'Abes devient de plus en plus coûteux. Leur augmentation exponentielle a pour conséquence d'en rendre le suivi très complexe et chronophage, avec une fraîcheur parfois relative de l'information bibliographique et une difficulté de plus en plus grande à en gérer les accès. Par ailleurs, la multiplication des bases de signalement actuellement proposées par l'Abes (Sudoc, BACON, Science+), ainsi que leurs interactions complexes, desservent considérablement la gestion des accès et la qualité du signalement, les métadonnées étant dispersées et mal reliées entre elles.

Le renouvellement du système de gestion de métadonnées de l'Abes a pour visée de **faire converger ces données de signalement, ce qui favorisera le dialogue et l'interopérabilité sécurisée entre l'ensemble de ses métadonnées**. De facto, le nouveau système assurera une **plus grande fluidité dans les échanges d'informations**, en facilitant une concentration des flux, aujourd'hui éclatés entre applications satellites. Cette convergence aura pour avantages :

- D'aider au signalement
- D'économiser du temps de catalogage
- De faciliter le suivi de l'accès aux ressources électroniques, rendu complexe du fait notamment du périmètre mouvant des collections commerciales
- D'améliorer la visibilité de la production scientifique française
- De contribuer à la cohérence et à l'harmonisation des données exposées

Dès lors, l'Abes pourrait à juste titre se poser comme **fournisseur de données consolidées pour les établissements de l'Enseignement supérieur**.

À l'occasion de ce projet d'établissement, l'Abes souhaite également établir une **politique d'imports plus ambitieuse**, en particulier pour la documentation électronique. Si des imports systématiques et globaux sont un horizon théorique, une politique réaliste doit poursuivre, en concertation avec les établissements de l'ESR et le consortium Couperin, ses travaux de priorisation appuyée sur différents critères (production francophone, publication d'auteurs français, usages de la documentation électronique... qu'il s'agisse de signalement ou de valorisation des ressources). Cette politique doit englober les différents niveaux de granularité des métadonnées (*ebooks* et chapitres d'*ebooks*, revues et articles, bouquets, etc.), sans oublier les thèses pour lesquelles l'Abes assume une mission nationale.

En ce qui concerne les imports, et grâce à l'expérience acquise en termes de traitement des métadonnées, l'Abes souhaite **étendre son service d'amélioration des métadonnées des éditeurs et diffuseurs**, en fonction des besoins de réutilisation identifiés (notamment des acteurs promouvant l'ouverture des métadonnées de la recherche).

Par ailleurs, malgré le poids actuellement très important de la documentation électronique, cette politique volontariste d'imports doit également s'intéresser aux ressources imprimées. La part de catalogage de ressources imprimées reste encore importante dans le Sudoc : chaque année, les établissements créent quelques 250 000 notices d'imprimés, un chiffre qu'ils auraient tout intérêt à voir baisser significativement pour réduire les temps de traitement, grâce à la création de nouveaux imports.

Dans cette perspective, en s'appuyant sur les capacités du prochain système de gestion de métadonnées de l'Abes, le projet d'établissement vise à :

- Proposer des **volumes plus importants de métadonnées**, qu'il s'agisse des bouquets commerciaux de documentation électronique ou des imprimés acquis par les établissements
- Proposer des flux, plus complets et systématiques, entre systèmes :
 - o De manière générale, il est nécessaire **d'améliorer les interactions entre les systèmes de l'Abes et les systèmes d'information locaux** (outils documentaires, archives ouvertes, ERMS d'établissements ou de Couperin, bibliothèques numériques, outils de pilotage...) afin de faciliter les échanges de données et leur exploitation par des tiers. Cette démarche s'appuiera en particulier sur la politique d'API décrite ci-dessus.
 - o Concernant les **flux de localisation**, il s'agit de les généraliser et de standardiser ceux mis en place ces dernières années pour une partie des exemplaires d'*ebooks*. L'Abes souhaite les proposer à l'ensemble de ses réseaux et les généraliser à la documentation imprimée¹. Afin d'éviter les doubles saisies et d'assurer une meilleure cohérence entre catalogues locaux et bases de données nationales, l'objectif est de **faciliter la synchronisation automatique entre les systèmes locaux et le système de gestion de l'Abes** à partir des métadonnées fournies par les établissements
- Réduire la dispersion et les coûts de traitement des métadonnées :
 - o Travailler à la convergence des métadonnées aujourd'hui dispersées (dans le Sudoc, Science + , Bacon)
 - o Faciliter la gestion : activation des bouquets et suivi de leurs contenus pour récupération automatisée des informations dans les outils documentaires des établissements



Critères de réussite

- La sélection des corpus éditeurs à intégrer au système de gestion de l'Abes est menée de concert avec les établissements et les associations les représentant : une feuille de route et un calendrier sont mis en œuvre
- Le suivi de l'évolution des contenus des bouquets commerciaux et leur signalement s'opèrent de manière automatisée

¹ Voir supra 2.4 Stratégie sur les API

- À la fin de la période, les imports bibliographiques représentent plus de 50% des créations utilisées dans le système par les établissements

2.2 Définir une politique des données

Dans tous les échanges avec les réseaux gérés par l'Abes, la question de la qualité des données diffusées par l'Abes revient de manière récurrente. Il est particulièrement difficile d'y répondre, tant la notion de qualité renvoie à des questions relatives à l'usage, au contexte de signalement, au type de fonds décrits, au public bénéficiaire de ces ressources, etc. Puisque la définition de la qualité est fonction des besoins de chaque établissement, l'Abes ne peut faire l'économie d'un travail qui permette à chacun d'évaluer la qualité des données reçues, pour en faciliter l'exploitation et la réutilisation.

Si, par ailleurs, l'Abes entend bien poursuivre ses efforts sur l'amélioration des métadonnées versées dans sa base, il serait illusoire d'espérer les améliorer pour l'intégralité des imports qu'on envisage, dans le même temps, d'automatiser et d'augmenter de manière significative : l'Abes doit donc, avec ses partenaires, **définir et mettre en œuvre une politique de la qualité différenciée**. Il s'agit de définir collectivement quels sont les entités et les types d'information pour lesquels un investissement supplémentaire est jugé nécessaire. Les données de publications françaises de niveau recherche et en *Open Access*, ainsi que les données de fonds patrimoniaux ou susceptibles d'entrer dans les programmes de numérisation nationaux, pourraient par exemple être spécifiquement ciblées. Ce pourrait être le cas également des données d'un certain nombre de référentiels - sur les personnes et les organisations de la recherche - particulièrement utiles au contexte de l'ESR.

Une fois définie cette politique de la qualité, il faut pouvoir l'appliquer. Mesurer cette qualité implique d'établir des indicateurs précis. Ces indicateurs pourront ou non être agrégés en une ou plusieurs notes globales, ce qui permettra d'afficher un signal sur la fiabilité ou la réutilisabilité des métadonnées proposées.

Ce travail de qualification sera accompagné d'une **explicitation de la politique de diffusion et de droits de réutilisation des données de l'Abes**, en cohérence avec la politique nationale d'ouverture des données. Ce travail concerne tout particulièrement les modalités concrètes de diffusion des données (publication de corpus de données et API par exemple).



Critères de réussite

- L'Abes dispose d'une politique publique de qualité des données, dotée d'indicateurs
- L'Abes a mis en œuvre un dispositif de qualification de ses données, éventuellement à travers une note globale attribuée aux métadonnées concernées
- L'Abes dispose d'une politique d'exposition de ses données
- L'Abes a mis à jour sa politique de diffusion et de réutilisation de ses métadonnées

2.3 Des référentiels Agents qui contribuent à la simplification et à la lisibilité du paysage de l'ESR

L'Abes et, avec elle, les réseaux documentaires ont une longue habitude de la création d'autorités, dont les auteurs et collectivités associées aux publications signalées. Or, depuis quelques années, ces données ont pris une importance stratégique qui mène à les considérer collectivement dans un sens nouveau : il s'agit de référentiels plus solidement structurés et articulés les uns aux autres, appuyés sur des identifiants uniques et pérennes, et servant non seulement les besoins documentaires, mais aussi de nombreux besoins d'autres acteurs de l'ESR.

Leur usage de plus en plus important exige d'y travailler avec encore plus d'acuité, en s'intéressant non seulement à l'articulation des référentiels existants (IdRef, ORCID...) et à la qualité des données qu'ils portent, mais également à la création de nouveaux référentiels, en particulier celui sur les Structures, dont le besoin est bien avéré au sein de l'ESR.

2.3.1 Personnes

Un travail a été mené de longue date dans cette direction avec IdRef, qui repose sur les bases solides que sont la mutualisation, la qualité, le nombre et la variété des producteurs sources (Sudoc, Thèses, Calames, Cairn, Persée, CanalU, ScanR, catalogues suisses et belges, etc.). C'est à ce titre qu'il est devenu un identifiant pivot pour les « autorités Personnes » de l'ESR.

La qualité de ce travail sur IdRef est le fruit d'une politique d'ouverture, de dissémination et de curation, qui combine plusieurs aspects :

- L'articulation entre interventions automatisées et manuelles
- La diversification des sources en allant au plus près du lieu de naissance des données
- L'implication des producteurs de données, en particulier grâce à l'attention portée à leurs cas d'usage et à l'offre d'interfaces de production faciles à prendre en main

L'articulation entre IdRef et ORCID, généralisée depuis 2019 avec la constitution du consortium ORCID France et l'alignement automatisé des données à grande échelle, doit être poursuivie pour servir la simplification et l'urbanisation attendues dans et entre les établissements de l'ESR. Ce travail doit également être étendu pour trouver la meilleure articulation possible entre autonomie des chercheurs, rôle des institutions et politique générale d'ORCID dans un objectif de passage à l'échelle et de généralisation de l'usage d'ORCID au sein des établissements français.

2.3.2 Structures

Par ailleurs, à des fins de lisibilité et de visibilité nationale et internationale du paysage de la recherche en France, l'effort multidimensionnel réalisé pour identifier les Personnes doit être étendu aux **organisations et structures de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Elle pose les mêmes questions d'articulation entre trois niveaux :

- Le niveau local, au plus près des cas d'usage des acteurs de terrain
- Un référentiel national qui fait autorité pour les utilisateurs
- Un référentiel international comme *Research Organization Registry* (ROR).

Cette politique est en cours de définition au niveau du MESR. L'Abes est en particulier sollicitée pour apporter ses compétences sur la **définition du schéma des métadonnées, sur leur gestion et sur l'animation des réseaux de contributeurs**.

Quelle que soit la nature de l'agent concerné (Personne ou Agent collectif), ce mouvement, qui vise à adapter la gestion des données pour en permettre un usage généralisé au sein de l'enseignement supérieur, vient en appui de la politique des établissements documentaires dont l'action est désormais étroitement associée au pilotage de leur institution et au soutien à l'activité des enseignants et chercheurs.

2.3.3 Les entités Agents

Le modèle conceptuel IFLA LRM s'appuie sur un ensemble de référentiels (Agents, mais aussi Œuvres, Expressions, Lieux, Concepts, Temps...) reliés entre eux. L'évolution des modèles de métadonnées gérées par le secteur documentaire vers cette conception générale d'entités et relations est un objectif partagé par l'Abes et nombre d'établissements du secteur documentaire, en France et à l'étranger.

L'expertise de l'Abes au sujet des Personnes, qu'illustre tout particulièrement la réussite d'IdRef, et l'importance des besoins exprimés dans l'ESR de pouvoir bénéficier de référentiels pour les Structures

incitent à fournir un effort spécifique sur les référentiels Agents. Ce travail représentera pour l'Abes une **étape concrète sur le chemin qui mène d'un catalogue bibliographique à un modèle de données entités-relations.**

Dans la perspective d'être garante de la qualité d'un référentiel de Personnes et de Structures utile à l'ESR, les objectifs de l'Abes dans le cadre de ce projet d'établissement sont donc :

- D'améliorer la qualité et la complétude des données des référentiels Chercheurs diffusés par l'Abes
- De contribuer à augmenter le nombre d'ORCID de chercheurs français dans la base ORCID et dans les bases de l'Abes, en aidant les établissements à accompagner leurs chercheurs
- De contribuer à augmenter le nombre d'organismes et de structures françaises dans la base ROR et dans les bases de l'Abes, en aidant les établissements à accompagner leurs chercheurs
- D'encourager la dissémination des *Persistent Identifier* (ou PID), notamment ceux des référentiels Personnes et Structures, dans les SI des établissements et dans les gisements documentaires de l'ESR, afin d'améliorer la visibilité de la production scientifique des chercheurs



Critères de réussite

- Le nombre d'identifiants ORCID des chercheurs français augmente de 25% en moyenne chaque année et l'Abes les aligne systématiquement avec les identifiants IdRef
- Un indicateur permettant de mesurer l'évolution annuelle de l'adoption d'ORCID auprès des chercheurs français est mis en place à partir du dump public d'ORCID
- L'Abes s'est dotée d'un service permettant aux établissements de l'ESR habilités à délivrer le doctorat d'aligner les données de référentiels de l'Abes avec leurs données
- Au gré des vagues de contractualisation Établissement - État, l'Abes dote 100% des structures de l'ESR d'un identifiant ROR aligné sur IdRef
- Les travaux pour la création d'un référentiel Structures ont donné lieu, à partir des cas d'usage établis, à la publication d'un schéma de métadonnées propre à ce référentiel et à la mise en place d'une gouvernance de ces données.

Critères de réussite étendus

- Dans la perspective d'un système de gestion de métadonnées sachant gérer des entités, l'Abes diffuse des référentiels d'entités Agents (Personnes et Collectivités) conformes au modèle conceptuel IFLA LRM
- L'Abes contribue à animer une communauté d'usage et de production autour d'un référentiel des structures au sein de l'ESR.

3. Acquisitions de documentation électronique

Cette activité menée en collaboration avec Couperin, sans être à ce stade une mission inscrite dans les statuts de l'Abes, nécessite d'être sécurisée pour les années à venir. Cet effort de sécurisation sera mené en collaboration entre l'Abes, Couperin et le MESR. Un effort particulier sera fait en ce sens en 2024 afin de parvenir progressivement à une stabilisation de l'activité sur la durée du projet.

3.1 Assurer la soutenabilité de la mission

Il est impératif de **sécuriser le modèle économique** de cette activité pour l'Abes, en particulier par une révision du modèle des frais de gestion. Le suivi de l'activité des 15 marchés à groupement de commandes actuels nécessiterait environ 3 ETP supplémentaires, d'autant plus que la complexité des dossiers et les besoins de portage, en particulier sur le volet juridique des négociations, vont croissant. Le modèle des frais de gestion sera revu avec un double objectif de plus grande équité entre les participants et de réalisme, tant par rapport au coût du service qu'à la valeur ajoutée apportée à l'ensemble de l'écosystème.

Parallèlement, l'Abes devra travailler avec le MESR à l'**officialisation de cette mission dans ses statuts**.

3.2 Définir des critères pour des « marchés à portée nationale »

L'Abes analyse aujourd'hui les demandes de portage des marchés au cas par cas. Une politique de portage aux critères explicites est aujourd'hui nécessaire pour sécuriser l'action tant de l'Abes que de ses partenaires. L'Abes, opérateur du MESR, a vocation à porter des « marchés à portée nationale » qu'il s'agira de définir, dans un travail commun avec Couperin et la tutelle.

En première analyse, ces critères peuvent être quantitatifs. Ils peuvent aussi être qualitatifs, par exemple pour les groupements qui entreraient dans les politiques stratégiques de l'État en matière de documentation ou de soutien à l'édition scientifique. Il s'agit de parvenir à une **grille d'analyse objective et commune** permettant de décider ou non du portage d'un marché, et de rationaliser le périmètre d'intervention de l'Abes.

3.3 Définir le périmètre d'intervention fonctionnelle de l'Abes

Ces dix dernières années, la complexité croissante des marchés notée ci-dessus a rendu progressivement la frontière entre négociation et contractualisation extrêmement poreuse. Couperin et l'Abes ont progressivement adapté leur fonctionnement courant à cette situation, l'Abes participant désormais systématiquement aux négociations qui incluent le portage d'un groupement de commande. Cette adaptation pragmatique sera réexaminée plus explicitement par les deux partenaires pour aboutir en commun à un nouveau fonctionnement permettant de mieux exploiter les compétences des uns et des autres.



Critères de réussite

- Un nouveau modèle de frais de gestion est validé par le Conseil d'administration et implémenté

- Le montant perçu correspondant à ce nouveau modèle de frais de gestion permet le recrutement de 3 agents sur le périmètre actuel de 15 marchés, et le modèle permet l'évolution des moyens RH nécessaires à l'augmentation éventuelle de l'activité
- Les Conseils d'administration de l'Abes et de Couperin ont validé une grille d'analyse qui permet d'arbitrer l'opportunité de portage d'un marché par l'Abes
- Les Conseils d'administration de l'Abes et de Couperin ont validé une grille d'évaluation continue des marchés
- Un document de cadrage détaillant les processus de négociation et de contractualisation des marchés et explicitant l'articulation entre les actions de Couperin et celles de l'Abes est validé par les Conseils d'administration des deux organisations.

4. Réseaux et partenaires

Depuis 30 ans, l'Abes anime plusieurs réseaux documentaires nationaux. A cette fin, elle a progressivement mis en place un grand nombre de dispositifs d'accompagnement qui touchent à tous les aspects du travail commun. Ces dispositifs relèvent notamment de :

- L'assistance, prise dans un sens large, avec par exemple la mise en place d'un système de gestion de tickets ou l'assistance apportée à des projets d'ingénierie documentaire
- L'animation de la communauté de métiers, avec par exemple la mise à disposition de nombreuses listes de discussions dédiées, l'organisation annuelle des Journées Abes ou la publication trimestrielle de la revue Arabesques
- L'accompagnement, par exemple pour ce qui concerne les formations ou les groupes de travail.
- Le soutien financier, par exemple pour le réseau Sudoc PS ou les programmes de signalement rétrospectifs de fonds

Le projet d'établissement 2024-2028, par les changements importants qu'il porte, aura un **impact fort non seulement sur l'Abes elle-même, mais également sur les établissements partenaires**, en particulier du fait du renouvellement du système de gestion de métadonnées de l'Abes et de l'accent mis sur les volumétries et les flux de données.

L'évolution vers de nouvelles modalités de signalement, à travers des interfaces web plus ergonomiques et dans la perspective d'un nouveau modèle de données, nécessitera d'importantes adaptations de part et d'autre et un accompagnement spécifique de l'Abes à l'égard des réseaux.

Réfléchir à nouveau frais avec nos partenaires, à l'ensemble de ces dispositifs est donc à la fois une nécessité et une opportunité.

4.1 Renouveler les espaces de dialogue stratégique

Dans son rapport de mai 2022, le Hcéres recommandait de faire évoluer le Conseil Scientifique de l'Abes en un **Comité d'orientation stratégique (COS)**, réunissant les partenaires et opérateurs de l'IST et la tutelle. Considérant que cette nouvelle instance permettra en effet de mieux articuler les étapes d'instruction stratégique avec celles de délibération du Conseil d'administration, le projet 2024-2028 reprend donc cette recommandation du Hcéres. Le COS a vocation à devenir une instance de plein droit de l'établissement, identifiée comme telle dans les statuts de l'établissement.

Ce volet institutionnel doit s'accompagner de la mise en place d'autres modes de dialogue et de co-construction avec les établissements. Il s'agit de fournir les espaces nécessaires à une réflexion stratégique commune, ainsi qu'à l'expression des besoins des établissements, afin d'alimenter la réflexion de l'agence sur ses propres projets et leurs évolutions. Ces dispositifs seront proposés au Conseil d'administration, et régulièrement réévalués afin de garantir leur efficacité dans la longue durée.



Critères de réussite

- Une première réunion du Comité d'orientation stratégique s'est tenue au plus tard en 2025
- A mi-parcours, un rapport est présenté au Conseil d'administration au sujet des dispositifs de dialogue stratégique mis en place

4.2 Développer un programme de relations techniques

Dans ce projet 2024-2028, le renouvellement du système de gestion de métadonnées de l'Abes ainsi que le poids donné aux questions relatives aux flux techniques de données et aux usages de référentiels dans les systèmes d'information de l'ESR, nécessitent un accompagnement tout à fait spécifique.

La mise en place d'un **réseau « technique »**, qui n'existait pas jusqu'ici, devient nécessaire. Celui-ci doit favoriser le dialogue avec les collègues qui administrent et font évoluer les systèmes informatiques des établissements documentaires de l'ESR. Un dialogue d'autant plus important que le périmètre des logiciels qui, au sein de ces établissements, gèrent des métadonnées va croissant, incluant désormais souvent des bibliothèques numériques, des outils de bibliométrie ou des outils de découverte séparés du logiciel de gestion interne de la bibliothèque. Favoriser la dissémination des données et des identifiants de l'Abes dans ces écosystèmes documentaires nécessite donc de formaliser les échanges techniques, aujourd'hui encore trop empiriques et dispersés.

Ce nouveau réseau doit également permettre de prendre en compte les besoins de communautés qui, en dehors du secteur documentaire et en lien avec celui-ci, pourraient bénéficier des métadonnées produites collectivement. C'est en particulier le cas pour les données utiles au pilotage des établissements, qui ne sont pour l'instant pas couramment diffusées dans les systèmes d'information de l'ESR.

L'Abes souhaite donc construire et entretenir une communauté de relations mutuellement bénéfiques entre les établissements et les acteurs techniques précités (administrateurs ou développeurs de solutions logicielles) en tant qu'utilisateurs principaux, et souvent influenceurs de l'usage des produits et services numériques au sein de leurs établissements.

Ce programme en soutien de la politique de flux et d'API sera construit autour des aspects suivants :

- Développer des activités de sensibilisation et d'engagement de ces publics pour faciliter à l'utilisation des données et services de l'Abes
- Proposer une documentation et des ressources de formation pour faciliter l'apprentissage et l'appropriation des outils proposés
- Veiller à répondre aux attentes et enjeux techniques des établissements par un recueil régulier de leurs besoins
- Nourrir une communauté de pratiques pour maintenir un usage durable des données et services techniques proposés, et assurer leur évolution en adéquation avec les besoins



Critères de réussite

- L'Abes s'est dotée d'un réseau dédié aux questions techniques et anime une communauté constituée a minima des clubs utilisateurs et des administrateurs de solutions logicielles. Un rapport à mi-parcours et un rapport de fin de projet font le bilan de l'activité de ce programme
- L'Abes fournit une documentation détaillée sur ses outils d'exploitation et d'administration de données

4.3 Un réseau Sudoc PS redéfini

Les spécificités propres aux ressources continues et la multiplicité des partenaires engagés, qui relèvent non seulement de bibliothèques de l'ESR, mais aussi de bibliothèques et centres de documentation sous tutelle du ministère de la Culture, d'autres ministères ou de collectivités territoriales, font du réseau Sudoc PS un objet à part.

Le constat a été fait des difficultés de gestion de ce réseau, qui repose sur très peu de personnes et dont la structuration territoriale et les missions n'ont pas été rediscutées depuis longtemps. Les établissements de l'enseignement supérieur qui portent des Centres régionaux peinent désormais à assumer les fonctions associées à la mission.

Une réflexion sur le portage, le pilotage, le périmètre fonctionnel et les objectifs de ce réseau sera menée en 2024 avec les acteurs concernés, qu'ils relèvent du MESR ou d'autres tutelles, en particulier du ministère de la Culture. Ce travail, qui prendra également en compte la problématique des Plans de Conservation Partagée des Périodiques, constitue une opportunité qui permettra de redéfinir les objectifs partagés du réseau, d'interroger les moyens nécessaires à son fonctionnement, et d'en redéfinir l'organisation et le pilotage.



Critères de réussite

- Une structure d'échanges réguliers et une instance de copilotage interministériel sont mises en place
- La soutenabilité économique du réseau est assurée
- Le nouveau cadre de fonctionnement du réseau Sudoc PS établi pendant ce projet fixera les critères de réussite de cette réalisation

4.4 Une relation aux réseaux renouvelée

Quelles que soient les communautés desservies, qu'elles soient entièrement nouvelles, redéfinies ou qu'elles persistent dans leur périmètre historique, l'Abes doit **interroger les modalités d'interactions et de soutien à ses réseaux** en ayant une vision globale de ces activités. Cette réflexion est nécessaire pour deux raisons principales :

D'une part, ce projet d'établissement lui-même, en particulier parce qu'il met l'accent sur la volumétrie et les flux de métadonnées, ne manquera pas d'avoir un impact sur l'ensemble de notre écosystème. À titre d'exemple, on note que la gestion et le signalement de la documentation électronique sont un objet souvent partagé, au sein des établissements, entre gestionnaires de contrats, gestionnaires de systèmes informatiques et catalogueurs. Par ailleurs, les établissements peuvent avoir des modes de gestion et des besoins différents selon qu'ils sont, par exemple, patrimoniaux avec des collections principalement en Sciences Humaines, pluridisciplinaires de taille moyenne ou grands établissements spécialisés en Sciences et Techniques.

- D'autre part, les modalités techniques et organisationnelles des relations entre l'Abes et les établissements n'ont pas été revues depuis longtemps.

Il apparaît donc nécessaire **d'améliorer l'efficacité des dispositifs proposés** ainsi que **l'autonomie des interlocuteurs**. Une attention particulière sera portée aux besoins d'accompagnement directement associés au renouvellement du système de gestion des métadonnées de l'Abes dans la période considérée.

Cette problématique d'évolution des dispositifs d'accompagnement proposés par l'Abes englobe :

- Les modalités de communication et l'animation du dialogue au sein des réseaux
- La documentation et les dispositifs d'assistance
- Les formations en ligne ou en présentiel, et les partenariats nécessaires avec les organismes de formation



Critères de réussite

- Un document définit la stratégie globale de l'Abes en matière d'animation des communautés et de relations avec les utilisateurs
- L'offre de formation de l'Abes est redéfinie en partenariat avec les organismes de formation du secteur, dans un objectif de plus grande autonomie des utilisateurs
- Un nouveau système de gestion de tickets d'incidents est mis en place, plus facile à utiliser et plus satisfaisant pour les utilisateurs que le système actuel. Le coût d'usage du service pour l'Abes en est réduit.

5. Renforcer la politique de Recherche et Développement

Depuis plusieurs années, le Labo de l'Abes mène des travaux et réflexions autour de l'intelligence artificielle (IA). Si l'Abes n'a pas vocation à faire de la recherche en tant que telle, l'agence doit néanmoins amplifier son rôle d'éclaireuse et de défricheuse des apports des technologies, l'IA en particulier, pour le traitement, la curation et l'enrichissement de grandes masses de métadonnées, la création de nouveaux outils destinés à rendre les professionnels plus autonomes et efficaces pour certaines activités, l'automatisation de tâches. L'Abes veillera à ce que ces études et prototypes répondent à des objectifs d'industrialisation à court ou moyen terme : une fois avéré l'intérêt d'un marché de taille critique, la création d'une offre issue du processus de R&D doit pouvoir être transférée à l'échelle dans les processus et les outils proposés à l'ensemble des partenaires.

Ces travaux de R&D seront menés par l'Abes dans le cadre de partenariats avec :

- Des organisations ayant des démarches similaires de R&D utilisant l'IA dans le secteur documentaire
- Des partenaires permettant de valider les cas d'usage, en particulier les établissements utilisateurs des produits et services de l'Abes, qui peuvent notamment contribuer à l'analyse des besoins, à la préparation des données ou encore à l'évaluation des projets dont ils sont les parties prenantes
- Des partenaires privés apportant leurs compétences, leur force de travail et leurs capacités industrielles

Deux grandes orientations feront l'objet de travaux dans le cadre de ce projet :

- Appliquer l'IA sur les données gérées par l'Abes, dans une démarche d'ouverture à la fois des données sources, des données résultant des traitements, et des modèles utilisés pour en favoriser une plus grande réutilisation
- Proposer des services d'assistance par l'IA aux utilisateurs des logiciels mis à disposition par l'agence

Cette activité de R&D centrée sur l'IA se déclinera sous quatre types de livrables et d'actions :

1. Transformer et améliorer les données gérées par l'Abes
2. Équiper les outils mis à la disposition des utilisateurs professionnels de fonctionnalités d'aide à la décision, voire d'automatisation
3. Partager ces fonctionnalités sous la forme d'API, de modèles ouverts et de code ouvert, pour permettre aux établissements partenaires de les utiliser sur leurs propres données et dans leur propre contexte
4. Proposer les données gérées par l'Abes comme intrants des IA de tiers, y compris pour nourrir les grands modèles (LLM)



Critères de réussite

- Deux tiers des études et prototypes débouchent sur une application testée par les partenaires extérieurs à l'Abes
- La moitié des applications testées débouchent sur une mise en service en production
- Rayonnement des travaux de R&D de l'Abes, d'une part, au sein du secteur documentaire et d'autre part, dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Mesure de la réutilisation des données et modèles
- Mesure de la satisfaction des utilisateurs de nos outils après l'introduction de fonctionnalités d'aide à la décision ou d'automatisation.

6. Organisation, GPEEC, missions et évaluation

Une fois le projet d'établissement validé et ses objectifs arrêtés, l'Abes doit s'organiser pour mettre en œuvre la politique retenue. Il s'agit en soi d'une partie du projet, qui nécessite des ressources et doit se dérouler dans les premiers temps du projet.

L'Abes devra travailler à l'organisation collective et, d'ici au second semestre 2024, **mettre en place une nouvelle organisation** adaptée aux besoins et objectifs identifiés par ce projet d'établissement. L'Abes devra également œuvrer à la **mise en place d'un programme de GPEEC**, s'appuyant sur une analyse des compétences actuelles des équipes et des besoins identifiés pour la mise en œuvre du projet d'établissement. Un plan de formation, traduisant les besoins en compétences de l'établissement tels qu'exprimés par le projet d'établissement 2024-2028, sera également nécessaire.

Le bon suivi de la réalisation du projet d'établissement nécessite également d'inscrire dans l'organisation de l'Abes, et dans l'ensemble des actions de ce projet, les critères et dispositifs d'évaluation des activités de l'agence qui seront nécessaires à son pilotage. Cette évaluation inclura des objectifs environnementaux, en particulier sur deux points : la **sobriété numérique** et l'**empreinte carbone globale de l'établissement**.

Ce projet 2024-2028 correspond pour partie à une évolution des activités de l'établissement. Certaines activités, comme les acquisitions de documentation électronique, existent de longue date, mais ont besoin d'être officialisées et ainsi sécurisées ; d'autres, comme les travaux sur les données de référentiels Agents, diffusées dans l'ensemble de l'écosystème de l'ESR, correspondent à de nouvelles missions assumées ces dernières années par les bibliothèques et par l'Abes.

Il s'agira donc, dans la période 2024-2028, de traduire, dans un **décret modifié**, le projet d'établissement et ses grandes orientations en missions qui ont vocation à s'étendre au-delà de la période de projet.



Critères de réussite

- Un nouvel organigramme est produit en 2024
- Un document présentant la stratégie GPEEC de l'établissement est produit, associé à un plan de formation
- Un Comité d'Orientatoin Stratégique est mis en place
- Le décret de l'Abes est modifié, en particulier son article 2 concernant les missions de l'établissement
- L'Abes s'est dotée d'un tableau de bord fournissant les principaux indicateurs permettant le pilotage de la politique de l'établissement
- L'Abes a amélioré, dans la période du projet, sa sobriété numérique, en particulier pour ce qui concerne la consommation électrique de ses infrastructures informatiques
- L'Abes a amélioré l'empreinte carbone globale de l'établissement.

7. Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel du projet 2024-2028 de l'Abes a été réalisé en l'état actuel de nos connaissances. Il permet d'afficher les intentions initiales de l'Abes mais est susceptible d'évoluer tout au long de la période en fonction de son déroulé.

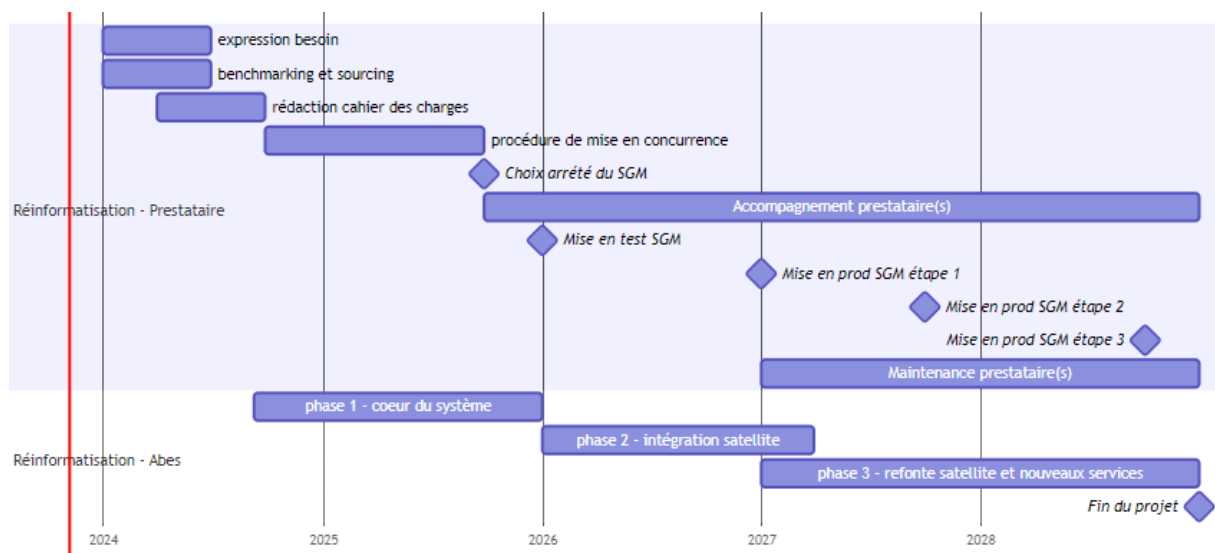
Consulter la page dédiée : <https://projet2024.abes.fr/docs/2.4/projet2024-calendrier>

7.1 Le système de gestion de métadonnées de l'Abes

Le calendrier du renouvellement du système de gestion des métadonnées (SGM) de l'Abes est présenté en deux parties.

- La première partie « Réinformatisation - Prestataire » fait référence au travail qui sera réalisé entre l'Abes et le(s) prestataire(s) pour sa réinformatisation.
- La seconde partie « Réinformatisation - Abes » fait référence au travail des équipes Abes sur son système actuel et aux actions nécessaires pour migrer vers le nouveau système.

A ce stade, le détail des dates et des phases est indicatif mais illustre l'intention de l'Abes de procéder en plusieurs phases. De même, le détail de la répartition « Abes et prestataire(s) » n'est pas figé.



Les étapes 1, 2 et 3 du marché indiquent que l'Abes demandera au(x) prestataire(s) **3 livraisons successives du SGM**. Le contenu de ces livraisons sera défini au cours de la phase d'expression des besoins et de *benchmarking*. Chaque livraison aura en effet un périmètre spécifique qui pourra contenir des fonctionnalités et/ou des données que devra gérer le SGM.

Les phases 1, 2 et 3 ne sont pas détaillées dans ce calendrier. Elles font écho aux fortes dépendances expliquées dans la partie 2 du projet.

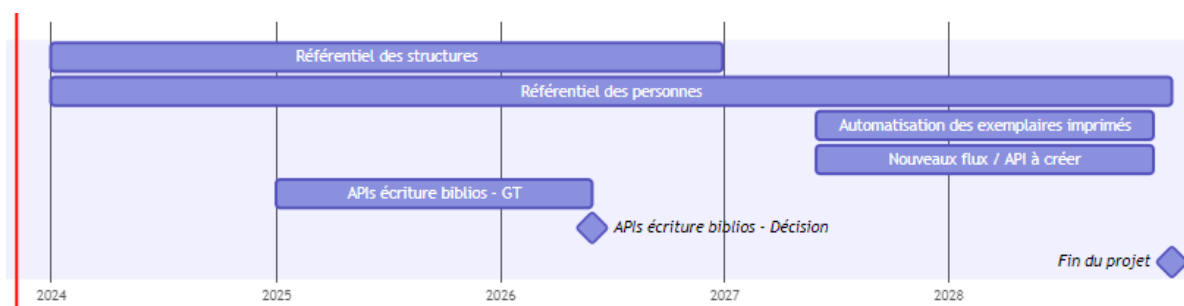
- La phase 1 correspond aux étapes visant à préparer le nécessaire avec le prestataire pour un objectif d'ouverture publique du SGM en test. Cette phase inclut par exemple les étapes d'installation, de configuration, de préparation et de migration des données dans le SGM, à articuler ou pas avec l'accompagnement prestataire(s).
- La phase 2 correspond aux étapes que l'on ne peut différer en phase 3, celles-ci visant soit à activer dans le SGM des fonctionnalités qui viendront remplacer certaines applications satellites existantes, soit à connecter le plus rapidement possible les applications satellites ne pouvant être remplacées ou qui comportent, dans leurs fonctionnalités, l'écriture dans le SGM. En effet,

les applications satellites qui « écrivent » devront être remplacées ou connectées en priorité car une fois le SGM en production, les données seront gérées dans cet environnement. A noter que cette phase 2 est courte : dans le cas où il manquerait du temps, des fermetures temporaires d'application seraient alors nécessaires pour pouvoir tenir le calendrier de mise en production du SGM.

- La phase 3 est une suite logique de la phase 2. Elle correspond aux étapes d'ouverture aux réseaux des nouveaux services prévus nativement dans le nouveau SGM et de connexion des dernières applications satellites sur le SGM, ce qui pourra nécessiter des refontes du fait de la dette technique accumulée.

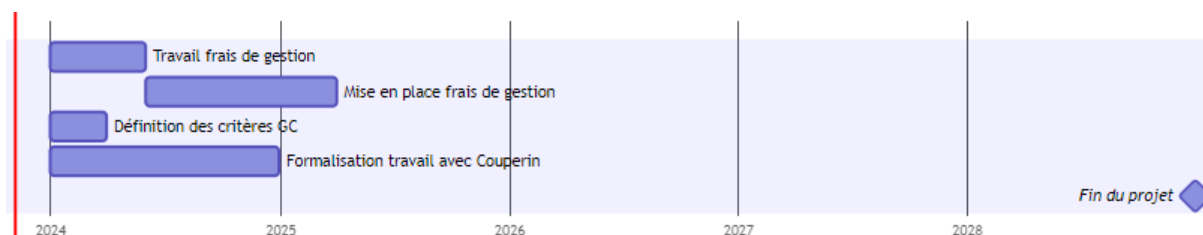
7.2 Une « base de métadonnées » pour l'ESR

Les phases d'étude et de réflexion, par exemple sur le référentiel Structures, peuvent débuter avant que la réinformatisation ne commence. En revanche, les opérations liées à la mise en œuvre de nouveautés sont reportées après la réinformatisation.



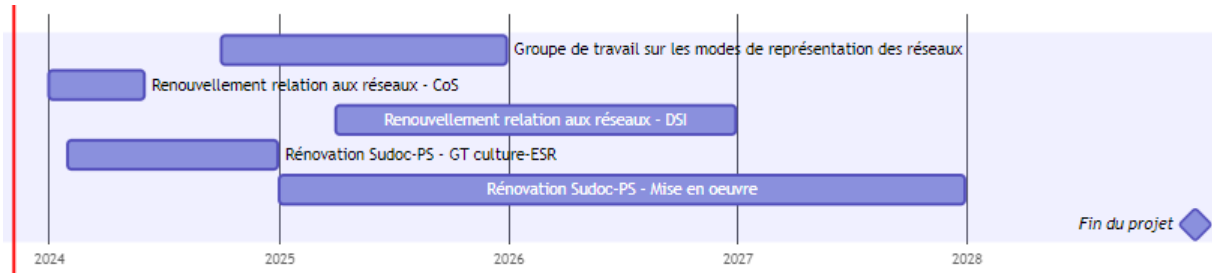
7.3 Acquisitions de documentation électronique

L'évolution de la mission « Acquisitions de documentation électronique » est peu dépendante de la réinformatisation de l'Abes. Cette étape peut donc débuter dès les premières années du projet.



7.4 Réseaux et partenaires

La phase de réflexion et de dialogue, nécessaire au renouvellement des réseaux, a peu de dépendance avec la réinformatisation de l'Abes. C'est pour cette raison que de nombreuses actions peuvent commencer dès le début du projet, en particulier la rénovation du réseau Sudoc-PS.



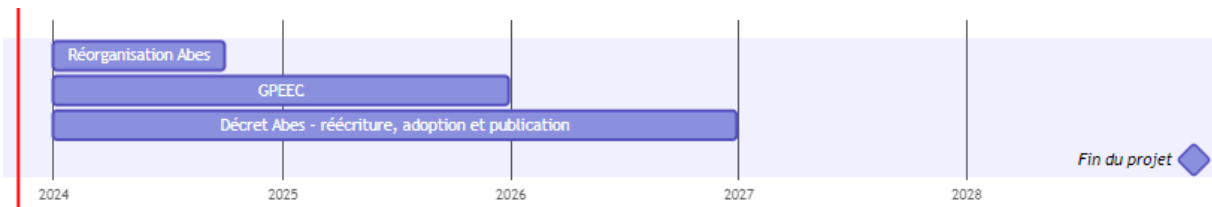
7.5 Renforcer la politique de Recherche et Développement

Les travaux de R&D dépendent de l'obtention de partenariats. En cas de réponse négative, ce qui peut être posé comme principe dans le calendrier, c'est le besoin de lancer d'autres actions via divers moyens comme un appel à projet, une prestation, ou un partenariat.



7.6 Organisation, GPEEC, missions et évaluation

La réorganisation de l'Abes fait partie intégrante du projet d'établissement. Du fait qu'elle constitue un pré-requis pour mener le projet dans les meilleures conditions possibles, cette restructuration des équipes est placée logiquement en début de projet. La réécriture du décret de l'Abes est considérée également comme un élément structurant : de ce fait, la réflexion pourra être initiée très tôt dans le projet.





abes ;